

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 22 novembre 2018

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 14, 15, 16 et 19 novembre 2018**

**2018 DFPE 197** Renforcer le lien parents-enfants par des activités partagées, ludiques et intergénérationnelles - Subvention exceptionnelle (3.000 euros) avec l'association « Strata'j'm Paris » pour ses activités ludiques hors les murs de fin d'année dans le 20e arrondissement.

**M. Patrick BLOCHE, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code général des Collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 30 octobre 2018, par lequel Mme la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association « Strata'j'm Paris » pour ses activités ludiques de fin d'année dans le 20e arrondissement ;

Vu l'avis du Conseil du 20e arrondissement, en date du 6 novembre ;

Sur le rapport présenté par M. Patrick BLOCHE, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer un avenant à la convention pluriannuelle, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association « Strata'j'm Paris » pour ses activités ludiques hors les murs de fin d'année dans le 20e arrondissement.

Article 2 : Une subvention exceptionnelle d'un montant de 3.000 euros est attribuée à l'association « Strata'j'm Paris » (33381 - 2018-08697) dont le siège social est situé 86/88, rue des Couronnes (20e) à Paris.

Article 3 : Les dépenses correspondantes seront imputées sur la fonction 4, chapitre 65, nature 65748, du budget de fonctionnement de l'année 2018 de la Ville de Paris.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

**Anne HIDALGO**